

Réflexions introductives

par Prof. Alfred Strohmeier, président SARIT

Réforme des enseignements universitaires de l'informatique et des systèmes de communication en Suisse

Quelles sont les conséquences des accords de Bologne pour l'enseignement universitaire? La question est en général posée au niveau d'une seule université, et souvent même pour une branche isolée de celle-ci. Pour la première fois, des représentants venant de toutes les Hautes Ecoles suisses se sont réunis pour étudier le problème pour un domaine, à savoir l'informatique et les systèmes de communication. La journée avait été organisée par la SARIT, Swiss Association for Research in Information Technology, et avait eu lieu dans les locaux de l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg, le jeudi 28 novembre 2002.

Le président de la SARIT, Monsieur le Professeur Alfred Strohmeier de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, a ouvert la journée avec quelques réflexions provocantes, espérant ainsi stimuler l'échange d'idées et susciter des débats animés. Selon lui, il faut bien avouer que l'organisation des études en bachelor et master a été "dictée d'en-haut" et que les premières réactions par le corps professoral ont été très négatives. Il est vrai que cette opération ne trouvera son sens que si elle aboutit à un espace européen de la formation universitaire, ce qui est loin d'être sûr. Au niveau suisse, on aurait pu espérer que la réforme soit saisie comme une opportunité par les Universités, Ecole polytechniques et Hautes Ecoles Spécialisée pour se concerter, en vue d'harmoniser les exigences au niveau du bachelor et de diversifier les offres au niveau du master. A ce jour, il n'en est rien. Tout au contraire, être le premier à introduire le nouveau système est devenu un argument de "marketing", et tant pis si la réforme se fait dans la précipitation. Pourtant, il conviendrait d'analyser les risques, enjeux et chances. La réforme est censée favoriser la mobilité des étudiants, aux niveaux suisse et européen. Actuellement, les séjours de mobilité se font la plupart du temps en troisième année d'études. On ne voit pas comment cette formule pourrait être maintenue dans le nouveau système, cette troisième année correspondant à la dernière année du bachelor.

L'espoir est donc que les étudiants ne fassent pas le master dans la même haute école que celle où ils ont acquis le bachelor. Le système nord-américain sert de référence à cette idée. Mais il est bon de savoir que l'accès aux études de master ne s'y fait pas sur titre, n'y est pas automatique, mais s'y fait par sélection sur dossier. Une des conséquences est qu'un étudiant ayant obtenu un bachelor dans une université de deuxième zone ne sera jamais admis dans une de la première ligue. Il en résulte une hiérarchie entre les universités. C'est un système qui est inhabituel, voire contraire aux habitudes et traditions suisses et européennes. Bon, supposons que ce premier obstacle soit surmonté. Encore faut-il que l'étudiant soit convaincu que le changement d'université constitue un plus. Que pourrait donc être un programme de master attractif? S'il est très spécialisé, le nombre d'étudiants intéressés est nécessairement faible! S'il est dédié à un domaine à la mode, le titre risque de ne pas être durable pour son porteur! Et bien sûr, si le master n'est pas typé, pourquoi chercher ailleurs ce qu'on peut avoir "à domicile"! Enfin, il est presque inévitable que l'introduction du système bachelor-master entraînera une augmentation de la durée des études si l'on prend comme base de comparaison le futur master et les licences et diplômes actuels. En effet, pour commencer un master, il faudra avoir terminé le bachelor, même s'il ne reste que peu à faire. Cette prolongation des études n'est pas nécessairement bienvenue, car l'âge de fin des études universitaires est déjà trop élevé en Suisse, sans parler des conséquences financières pour les collectivités publiques. A moins évidemment de prendre une fois de plus comme référence le système nord-américain, où le bachelor est bien souvent le titre final d'une formation universitaire.

Après ces réflexions introductives, la journée s'est poursuivie par des présentations des réformes en cours dans les différentes universités et les deux Ecoles polytechniques dans les domaines de l'informatique et des systèmes de communication. Il a également été question de l'application des accords de Bologne dans les Hautes Ecoles Spécialisées, et de la problématique des passages, dans les deux sens, entre ces derniers et les Universités et Ecoles polytechniques.